



FORMULAIRE D'ABONNEMENT AU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE COMMUNE DE PERU CASEVECHJE

À RETENIR Toute alimentation active par le réseau communal doit être abonnée. Le nombre de forfaits est déterminé par l'article 3 du règlement. Un ancien compteur ou un compteur général ne crée pas, à lui seul, un forfait supplémentaire.

01 / VOTRE DEMANDE

☐ Nouvel abonnement ☐ Changement de titulaire ☐ Mise à jour du dossier **Date souhaitée :** [JJ/MM/AAAA]

Pour cocher dans Word : placez le curseur entre les crochets et tapez X → [X]

02 / L'ABONNÉ

NOM / RAISON SOCIALE <i>Cliquez ici et saisissez</i>	PRÉNOM <i>Cliquez ici et saisissez</i>
ADRESSE POSTALE <i>N°, voie, hameau, CP, commune</i>	TÉLÉPHONE <i>Cliquez ici et saisissez</i>
COURRIEL <i>Cliquez ici et saisissez</i>	SIRET SI PROFESSIONNEL <i>Facultatif</i>

Vous êtes : ☐ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Occupant autorisé ☐ Mandataire / responsable

03 / ADRESSE ALIMENTÉE ET USAGE

ADRESSE ALIMENTÉE <i>N°, lieu-dit / hameau, voie</i>	RÉFÉRENCE CADASTRALE <i>Facultatif</i>
--	--

Usage : ☐ Habitation principale ☐ Habitation secondaire ☐ Location / logement séparé
☐ Jardin / arrosage ☐ Activité pro. / associative ☐ Élevage / irrigation ☐ Chantier

04 / SITUATION DU LOGEMENT OU DE L'IMMEUBLE

RÈGLE SIMPLE Chaque logement ou local utilisé séparément donne normalement lieu à un forfait. Si un même propriétaire utilise réellement plusieurs logements ensemble comme une seule habitation, il peut demander un seul forfait : la Régie vérifie la situation et répond par écrit.

☐ Un seul logement / local / usage ☐ Plusieurs logements ou locaux utilisés séparément

Nombre de logements ou locaux utilisés séparément : [] **Compteur général présent :** ☐ Oui ☐ Non

☐ Je suis propriétaire unique et je demande 1 seul forfait car j'utilise tout l'immeuble comme une seule habitation.

Si cette case est cochée, joindre un justificatif de propriété et préciser les logements concernés en page 2.

CAVACIOLE Tant que l'habitation ne relève pas de la fourniture d'eau assurée par la Régie communale, aucun abonnement communal n'est ouvert. Si votre adresse est à CAVACIOLE, contactez d'abord la Mairie.

05 / RESSOURCE PRIVÉE ET INSTALLATIONS

Autre ressource d'eau : ☐ Aucune ☐ Puits / forage ☐ Source privée ☐ Eau de pluie

Les réseaux sont physiquement séparés : ☐ Oui ☐ Non ☐ À vérifier

Observations utiles : *Cliquez ici et saisissez :*

06 / PIÈCES À JOINDRE

Selon votre situation : ☐ Justificatif d'occupation / propriété ☐ Mandat ☐ Croquis / plan simple

Demande d'un seul forfait pour un propriétaire unique : justificatif de propriété + liste des logements concernés + explication simple de leur utilisation.

07 / RÈGLES ESSENTIELLES DE L'ABONNEMENT

Abonnement	Toute alimentation active par le réseau communal doit être déclarée et abonnée.
Forfait communal	120 € par an pour chaque forfait dû selon l'article 3, hors redevances de l'Agence de l'eau.
Compteurs actuels	Les anciens compteurs ne servent pas à calculer la facture pendant la période transitoire.
Absence / logement vide	Une consommation nulle ou une absence temporaire n'arrête pas l'abonnement.
Changement	Tout changement pouvant modifier la facture doit être déclaré dans les 30 jours.
Résiliation	Possible à tout moment ; elle prend effet à la date demandée ou, à défaut, au plus tard sous 15 jours.

08 / DÉCLARATION ET SIGNATURE

Je certifie exacts les renseignements fournis. Je m'engage à signaler tout changement dans les 30 jours. Je reconnais avoir reçu ou pouvoir consulter le règlement de service et ses annexes. Ma signature ne vaut pas renonciation à mes droits légaux.

FAIT À <i>Cliquez ici et saisissez</i>	DATE <i>JJ/MM/AAAA</i>
NOM DU DEMANDEUR <i>Cliquez ici et saisissez</i>	SIGNATURE <i>Signer sur papier ou insérer une signature dans Word</i>

09 / DONNÉES PERSONNELLES ET RÉTRACTATION

Données personnelles. La Commune utilise uniquement les données nécessaires à l'abonnement, la facturation, le recouvrement, les interventions et la sécurité du service. Les droits d'accès, rectification, limitation, opposition ou effacement s'exercent auprès de la Mairie / DPO dans les conditions prévues par le règlement. Réclamation possible auprès de la CNIL.

Contrat à distance ou hors mairie. Le consommateur dispose de 14 jours pour se rétracter. S'il demande une mise en service avant la fin de ce délai, il reste redevable du service déjà fourni dans les conditions légales.

☐ Je demande expressément la mise en service avant la fin du délai de rétractation.

10 / CADRE RÉSERVÉ À LA RÉGIE

N° abonné	<i>À compléter</i>	N° contrat	<i>À compléter</i>
Date réception	JJ/MM/AAAA	Date d'effet	JJ/MM/AAAA
Forfaits art. 3	Nombre : ____	Abonné(s) AERMC	Nombre retenu : ____
Décision	<i>[] Accepté [] À compléter</i>	Agent	Nom / initiales : ____

Contrôle avant validation : aucune ligne d'assainissement communal ; forfait(s) conforme(s) à l'article 3 ; redevances de l'Agence de l'eau paramétrées séparément ; situation CAVACIOLE vérifiée le cas échéant.

CONTACT Mairie · Hameau de Pero · 20230 Pero-Casevecchie · 04 95 36 91 02 · perocasevecchie@wanadoo.fr